

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-011

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	15
Suppléants présents : (Avec voix délibérative)	0
Pouvoirs titulaires :	4
Votants :	18
Pour :	18
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Mars à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Château-Chervix sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
12 mars 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, CHAUMEIL Nathalie, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Éric, GILLET Emilie, LACHAUD Jean-Luc, LAVOREL Éric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, TARRADE Gilbert.

ABSENTS EXCUSES :

- DE NEUVILLE Christine (Pouvoir à MONTET Guy),
- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à LONGEQUEUE Jean-Paul),
- LATOUILLE Christian (Pouvoir à MARTHON Alain),
- PATIER Stéphane,
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à LAVOREL Eric),
- REDON-SARAZY Maryvonne.

ABSENT :

- SARRE Victorien

APPROBATION DU CFU
2024 DE LA ZAE DU
MARTOULET

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie CHAUMEIL

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2024 du **Budget annexe de la ZAE DU MARTOULET** de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20250320-2025-011-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Emilie GILLET, Vice-Présidente chargée des Finances ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	524 449,71 €	457 247,63 €	0,00 €	457 247,63 €	524 449,71 €
Opérations de l'exercice	16 610,24 €	16 610,24 €	458 035,12 €	400 540,00 €	474 645,36 €	417 150,24 €
TOTAUX	16 610,24 €	541 059,95 €	915 282,75 €	400 540,00 €	931 892,99 €	941 599,95 €
Résultats de clôture		524 449,71 €	514 742,75 €		514 742,75 €	524 449,71 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	16 610,24 €	541 059,95 €	915 282,75 €	400 540,00 €	931 892,99 €	941 599,95 €
RESULTATS DEFINITIFS		524 449,71 €	514 742,75 €			9 706,96 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le CFU 2024 concernant le **Budget annexe ZAE DU MARTOULET** de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A CHATEAU-CHERVIX, LE 20 MARS 2025

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**La Secrétaire de séance :
Nathalie CHAUMEIL**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20250320-2025-011-DE
Date de télétransmission : 26/03/2025
Date de réception préfecture : 26/03/2025